



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### **Le gouvernement répond aux attentes de l'AREQ dans le dossier des gicleurs dans les résidences pour aînés**

**Québec, le 18 janvier 2018** - L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) est satisfaite de l'effort du gouvernement en ce qui concerne l'installation de gicleurs dans les résidences pour aînés. Depuis le tragique événement de l'Isle-Verte, l'AREQ exhortait le gouvernement de répondre aux recommandations du rapport Delâge, notamment en ce qui a trait aux gicleurs. L'AREQ avait alors proposé qu'une aide financière gouvernementale accrue soit accordée aux petites résidences pour se doter de gicleurs.

« C'est une très bonne nouvelle, notamment pour les personnes aînées qui vivent dans les milieux de vie coopératifs. Il était donc nécessaire que le gouvernement s'investisse davantage afin de ne pas créer deux classes d'aînés, ceux qui vivent en milieux sécuritaires et d'autres non », soutient Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Même si l'installation de gicleurs est une bonne nouvelle, la future réglementation que nous attendons depuis 2015 doit aussi veiller à ce que le personnel nécessaire pour assurer la sécurité soit présent en tout temps et dans tous les types de résidences.

#### **Qu'advient-il de la surveillance de nuit?**

En novembre 2016, un article de *La Presse* révélait les intentions du ministre de la Santé de revoir les critères de sécurité à la baisse dans l'ensemble des résidences. À ce moment, le ministre songeait à imposer le fardeau de la surveillance de nuit à des bénévoles aînés dans toutes les catégories de résidences. Pour l'AREQ, il s'agit d'une avenue inacceptable. Or, ce dossier traîne depuis déjà quatre ans et nous attendons toujours des modifications aux règlements sur la certification des résidences pour aînés.

« Le ministre de la Santé vient de démontrer aujourd'hui qu'il était possible de faire un effort supplémentaire pour assurer des milieux de vie sains et sécuritaires aux personnes aînées en situation de vulnérabilité. Espérons qu'il s'en souvienne lorsqu'il modifiera les règlements sur la certification des résidences », souligne Mme Lapointe.

En ce sens, l'AREQ est d'avis que le gouvernement devrait trouver des moyens de rendre sécuritaires tous les milieux de vie que la société québécoise espère pour ses personnes aînées.

#### **À propos de l'AREQ**

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 58 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

#### **Source :**

Samuel Labrecque, conseiller en communication  
Cell. : 514 742-9056 Courriel : labrecque.samuel@areq.lacsq.org